L’Encyclopédie – Diderot et D’Alembert (1765) – RHYTHME

vendredi 29 septembre 2017

*Pour compléter la lecture de ce texte, on trouvera ici une discussion du « Rythme musical dans l’*Encyclopédie *» par Béatrice Didier.*

S. m. (Poésie latine) chez les Grecs, c’est-à-dire cadence, et alors il se prend dans le même sens que le mot nombre. Voyez NOMBRE.

Il désigne encore en général la mesure des vers ; mais pour dire quelque chose de plus particulier, le rhythme n’est qu’un espace terminé selon certaines lais. Le mètre est aussi un espace terminé, mais dont chaque partie est remplie selon certaines lais.

Pour expliquer nettement cette différence, supposons un rhythme de deux temps. De quelque façon qu’on le tourne il en résulte toujours deux temps. Le rhythme ne considère que le seul espace : mais si on remplit cet espace de sons ; comme ils sont tous plus ou moins longs ou brefs, il en faudra plus ou moins pour le remplir : ce qui produira différents mètres sur le même rhythme, ou, si l’on veut, différents partages du même espace. Par exemple, si les deux temps du rhythme sont remplis par deux longues, le rhythme devient le mètre qu’on appelle spondée ; s’ils sont remplis par une longue et deux breves, le rhythme, sans cesser d’être le même, devient dactyle ; s’il y a deux breves et une longue, c’est un anapeste ; s’il y a une longue entre deux breves, c’est un amphibraque ; enfin, quatre breves feront un double pyrique. Voilà cinq espèces de mètres ou de pieds sur le même rhythme. Cours de Belles-lettres. (D.J.)

RHYTHME, (Prose) c’est comme dans la poésie la mesure et le mouvement ; l’un et l’autre se trouvent dans la prose, ainsi que dans la poésie. En prose la mesure n’est que la longueur ou la briéveté des phrases, et leur partage en plus ou moins de membres, et le mouvement résulte de la quantité de syllabes dont sont composés les mots. Les effets du rhythme sont connus dans la poésie. Sa vertu n’est pas moindre en prose. Il est impossible de prononcer une longue suite de paroles sans prendre haleine : quand celui qui parle pourrait y suffire, ceux qui l’écoutent ne pourraient le supporter : il a donc été nécessaire de diviser le discours en plusieurs parties : on a encore sous-divisé ces parties, et on y a inséré d’autres pauses de plus ou de moins de durée, selon qu’il était convenable, et de-là s’est formé ce qu’on peut appeler la mesure de la prose : c’est le besoin de respirer, c’est la nécessité de donner de temps-en-temps quelque relâche à ceux qui nous écoutent, qui a fait partager la prose en plusieurs membres, et ce partage, perfectionné par l’art, est devenu une des grandes beautés du discours ; mais cet embellissement ne peut se séparer du nombre, c’est-à-dire, de la quantité des syllabes. Les phrases ne peuvent plaire que lorsqu’elles sont composées de pieds convenables : c’est alors que la prose s’accommodant à toutes les variétés du discours, s’insinue dans les esprits, les remue, et les échauffe : c’est alors qu’elle devient une espèce de musique qui offre partout une mesure réglée, un mouvement déterminé et des cadences variées et

gracieuses. D’abord l’oreille seule et le goût des écrivains avaient réglé le rhythme de la prose : ensuite l’art le perfectionna ; et on assigna à chaque style l’espèce de pied qui lui convenait davantage, soit pour le style oratoire, soit pour le style historique, soit pour le dialogue ; en un mot pour quelque espèce de style que ce fût, la mesure et le mouvement étaient déterminés par des règles, en prose ainsi qu’en poésie ; et ces règles étaient regardées comme si essentielles, que Ciceron n’en dispense pas même les orateurs qui avaient à parler sur le champ. (D.J.)

RHYTHME, s. m. (Musique) , peut se définir généralement, la proportion que les parties d’un tems, d’un mouvement, & même d’un tout ont les unes avec les autres : c’est, en musique, la différence du mouvement qui résulte de la vîtesse ou de la lenteur, de la longueur ou de la briéveté respective des notes.

Aristide Quintilien divise le rhythme en trois especes ; savoir, celui des corps immobiles, lequel résulte de la juste proportion de leurs parties, comme dans une statue bien faite. Le rhythme du mouvement local, comme dans la danse, la démarche bien composée, les attitudes des pantomimes ; ou enfin celui des mouvemens de la voix & de la durée relative des sons dans une telle proportion que, soit qu’on frappe toujours la même corde, comme dans le son du tambour, soit qu’on varie les sons de l’aigu au grave, comme dans la déclamation & le chant, il puisse, de leur succession, résulter des effets agréables par la durée ou la quantité. C’est de cette derniere espece de rhythme seulement que j’ai à parler dans cet article ; sur les autres voyez PANTOMIMES, DANSE, SCULPTURE.

Le rhythme appliqué au son ou à la voix, peut encore s’entendre de la parole ou du chant. Dans le premier sens, c’est du rhythme que naissent le nombre & l’harmonie dans l’éloquence, la mesure & la cadence dans la poésie. Voyez ÉLOQUENCE, POESIE, METRIQUE, VERS, &c. Dans le second, le rhythme s’applique à la valeur des notes, & s’appelle aujourd’hui mesure. Voyez VALEUR DES NOTES, MESURES, TEMS. Quant au rhythme de la musique des anciens, voici à-peu-près l’idée qu’on en doit avoir.

Comme les syllabes de la langue grecque avoient une quantité & des valeurs beaucoup plus sensibles & mieux distinguées que celles de notre langue, & que les vers qu’on chantoit étoient composés d’un certain nombre de piés que formoient ces syllabes longues ou breves différemment combinées ; le rhythme du chant suivoit régulierement la marche de ces piés, & n’en étoit proprement que l’expression. Il se divisoit ainsi qu’eux en deux tems, l’un frappé & l’autre levé, & l’on en comptoit trois genres, & même quatre & plus, selon les divers rapports de ces tems. Ces genres étoient l’égal, qu’ils appelloient aussi dactilique, où le rhythme étoit divisé en deux tems égaux : le rhythme double, trochaïque ou ïambique, dans lequel la durée de l’un des deux tems étoit double de celle de l’autre ; le sesquialtere, qu’ils appelloient aussi péonique, dont la durée de l’un des tems étoit à celle de l’autre en rapport de deux à trois ; & enfin l’épitrite moins usité, où le rapport des deux tems étoit de trois à quatre. Les tems de ces rhythmes étoient susceptibles de plus ou moins de lenteur par un plus grand ou moindre nombre de syllabes ou de notes longues ou brèves, selon le mouvement, & dans ce sens, un tems pouvoit recevoir jusqu’à huit degrés différens de mouvement par le nombre des syllabes qui le composoient : mais les deux tems conservoient toujours entr’eux la proportion déterminée par le genre du rhythme.

Outre cela, le mouvement & la marche des syllabes, & par conséquent des tems & du rhythme qui en résultoit, étoit susceptible d’accélération ou de ralentissement, selon l’intention du poëte,

l’expression des paroles, & le caractere des passions qu’il falloit exciter. Ainsi, de ces deux moyens combinés naissoit une foule de modifications possibles dans le mouvement d’un même rhythme, qui n’avoit d’autres bornes que celles au-deçà ou au-delà desquelles l’oreille n’est plus à portée d’appercevoir les proportions.

Le rhythme, par rapport aux piés qui entroient dans la poésie qu’on mettoit en musique, se partageoit en trois autres genres ; le simple, qui n’admettoit qu’une sorte de piés ; le composé, qui résultoit de deux ou plusieurs especes de piés, & le mixte, qui pouvoit se résoudre en deux ou plusieurs rhythmes égaux ou inégaux, ou se battre arbitrairement à deux tems égaux ou inégaux, selon les diverses conditions dont il étoit susceptible.

Une autre source de variété dans le rhythme des anciens étoit les différentes marches ou successions de ce même rhythme, selon l’espece des vers. Le rhythme pouvoit être uniforme, c’est-à-dire, se battre toujours en deux tems égaux, comme dans les vers hexametres, pentametres, adoniens, anapestiques, &c. ou toujours inégaux, comme dans les vers purs ïambiques, ou diversifiés, c’est-à-dire mêlés de piés égaux & d’inégaux, comme dans les scazons, les coriambiques, &c. Mais dans tous ces cas, les rhythmes, même semblables ou égaux, pouvoient être fort différens en vîtesse, selon la nature des piés. Ainsi, de deux rhythmes égaux en genre, résultans l’un de deux spondées, & l’autre de deux pyrriques, le premier auroit pourtant été double de l’autre en durée.

Les silences se trouvoient encore dans le rhythme ancien, non à la vérité comme les nôtres, pour faire taire seulement quelqu’une des parties, ou pour donner quelque caractere au chant ; mais uniquement pour remplir la mesure de ces vers appellés catalectiques, qui demeuroient courts faute d’une syllabe ; ainsi les silences ne pouvoient jamais se trouver qu’à la fin du vers pour suppléer à cette syllabe.

A l’égard des tenuës, ils les connoissoient sans doute, puisqu’ils avoient un mot pour les exprimer ; la pratique en devoit cependant être fort rare parmi eux, du-moins cela peut-il s’inférer de la nature de leurs notes & de celle de leur rhythme, qui n’étoit que l’expression de la mesure & de la cadence des vers. Il paroît aussi qu’ils ne connoissoient pas les roulemens, les syncopes, ni les points, à moins que les instrumens ne pratiquassent quelque chose de semblable en accompagnant la voix : de quoi nous n’avons nul indice.

Vossius dans son livre de poematum cantu & viribus rhythmi, releve beaucoup le rhythme ancien, & il lui attribuë toute la force de l’ancienne musique. Il dit qu’un rhythme détaché, comme le nôtre, qui ne représente point les formes & les figures des choses, ne peut avoir aucun effet, & que les anciens nombres poétiques n’avoient été inventés que pour cette fin que nous négligeons ; il ajoute que le langage & la poésie moderne sont peu propres pour la musique, & que nous n’aurons jamais de bonne musique vocale jusqu’à ce que nous fassions des vers favorables pour le chant, c’est-à-dire, jusqu’à ce que nous réformions notre langage, en y introduisant, à l’exemple des anciens, la quantité & les piés mesurés, & en proscrivant pour jamais l’invention barbare de la rime.

Nos vers, dit-il, sont précisément comme s’ils n’avoient qu’un seul pié : desorte que nous n’avons dans notre poésie aucun rhythme véritable ; & qu’en fabriquant nos vers, nous ne pensons qu’à y faire entrer un certain nombre de syllabes, sans presque nous embarrasser de quelle nature elles sont. J’ai peur que ceux qui se sont tant moqués de tous ces raisonnemens de Vossius, ne fussent

encore moins bons connoisseurs en musique que Vossius ne l'étoit lui-même. Voyez MUSIQUE. (S)

RHYTHME, (Médecine) ce mot est entièrement grec , il signifie littéralement cadence ; Hérophile est le premier qui l'ait employé dans le langage de la Médecine, où il l'a transporté de la Musique ; il a prétendu exprimer par ce mot une espèce de modulation et de cadence, semblable à celle que produisent les instruments de musique, qui résulte des différents rapports de force, de grandeur, de vitesse, d'égalité et d'inégalité qu'on peut observer dans plusieurs pulsations ; ces rapports pouvant se trouver dans toutes les variations du pouls, on multiplie les rhythmes ou cadences à l'infini : c'est sur ce fondement que porte l'analogie que cet auteur a établie entre la musique et la doctrine du pouls ; analogie qu'il a poussée trop loin, et qui l'a fait tomber dans des détails aussi frivoles et minutieux que difficiles à concevoir.

Il y a un rhythme propre à chaque pouls qu'il appelle naturel ou enrhythme ; lorsque le pouls s'écarte de ce point, il devient arhythme, non pas que le rhythme disparaisse tout à fait, mais seulement qu'il s'altère. Il n'y a et ne peut y avoir qu'un seul pouls enrhythme, mais le pouls peut perdre sa cadence naturelle, c'est-à-dire être arhythme de trois façons principales ; 1°. quand le pouls privé du rhythme propre aux âges prend le rhythme de l'âge voisin, on l'appelle alors pararhythme ; 2°. lorsque le pouls arhythme prend le rhythme d'un autre âge quelconque, on lui donne alors l'épithète de héterorhythme ; 3°. enfin, il est enrhythme lorsque sa cadence est différente de celle de tous les âges ; ce pouls peut se subdiviser en un grand nombre d'autres. Ce que nous avons dit de l'âge peut s'appliquer aux saisons, aux tempéraments, aux constitutions particulières ; et enfin à toutes les circonstances essentielles ; le pouls persistant dans l'état qui leur est analogue est enrhythme ; il devient arhythme lorsqu'il sort de cet état, et prend les autres titres suivant la manière dont il s'en éloigne.

Le rhythme peut avoir lieu avec égale ou inégale proportion ; c'est-à-dire lorsque le temps de la dilatation de l'artère est égal à celui de la contraction, ou lorsque ces deux temps sont inégaux ; dans ce dernier cas les excès d'inégalité peuvent être fixes, réglés ou indéterminés ; ainsi le temps de la distention peut être double, triple, quadruple, etc. ou être à ce temps comme 5, 8, 12, 15, ou d'autres nombres quelconques sont à 1, 2, 3, 4, etc. ce qui, comme l'on voit, peut donner lieu à une infinité de caractères ; mais ils sont encore plus multipliés, si l'on a égard aux différents excès d'inégalité qui ne suivent aucune proportion constante, aucun ordre déterminé. Dépourvus des ouvrages dans lesquels Hérophile avait exposé sa doctrine, nous n'avons que des connaissances très-imparfaites que nous devons aux extraits obscurs que Galien en a donné, on peut consulter son grand traité du pouls ; de differ. puls. lib. I. cap. ix. et l'abrégé que nous en avons donné à l'article POULS (doctrine de Galien sur le).